



DIRECTION GÉNÉRALE

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR, DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

Ville centre de la MRC d'Antoine-Labelle, la ville de Mont-Laurier compte plus de 14 600 habitants. Pôle régional important, Mont-Laurier se démarque par la qualité de ses infrastructures sportives et culturels et de l'accessibilité à toutes les commodités d'une grande ville en région. A proximité de la nature, elle est composée de lacs, rivières et d'espaces verts à découvrir. Avec son centre-ville en pleine transformation, l'essor de son parc industriel et la présence d'un pôle du savoir complet autant au niveau professionnel, collégial, qu'universitaire, Mont-Laurier est en plein développement.

La personne titulaire du poste assumera ses responsabilités dans un environnement fort stimulant et en transformation !

- Un rôle stratégique pour participer au développement de la Ville en pleine effervescence;
- De nombreux défis et projets à développer et à mettre en place pour soutenir la croissance de la ville;
- Une opportunité professionnelle unique, dans un milieu de travail stimulant.

Description sommaire

Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice du Service des travaux publics et de l'ingénierie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités opérationnelles du service tels que l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, la signalisation et l'éclairage, le traitement de l'eau potable et usée, la voirie urbaine et rural, l'entretien des bâtiments et de la machinerie.

En plus du volet travaux publics, la personne assure le même leadership pour l'ensemble des activités relié à l'ingénierie des projets de construction et d'infrastructures civiles et municipales.

La personne titulaire du poste supporte et collabore avec les ingénieurs, chargé de projet et les contremaîtres pour résoudre les enjeux quotidiens, optimiser les opérations, proposer des solutions durables et assurer l'efficacité des équipes.

Principales responsabilités

1. Gestion

- Définir les orientations de son service en partenariat avec la direction générale;
- Assurer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sous sa responsabilité en conformité avec les lois, politiques, normes, règlements et ententes en vigueur;
- Préparer les budgets de fonctionnement et d'immobilisation de son service dans le cadre du processus budgétaire annuel et assurer le contrôle des dépenses selon les orientations émises;
- Évaluer les besoins, anticiper les enjeux opérationnels et établir les priorités permettant de définir des programmes de travaux cohérents, des calendriers optimisés et des interventions alignées sur les objectifs stratégiques de la Ville;
- Planifier, élaborer et implanter un plan de travail annuel relatif aux activités du service;
- Concevoir, formaliser et déployer des politiques, des méthodes et procédures innovantes, ancrées dans les meilleures pratiques et orientées vers l'amélioration continue, puis s'assurer de leur application uniforme par l'ensemble des équipes;
- Élaborer des normes de fonctionnement, de contrôle et d'évaluation des activités de son service ainsi que des politiques et des procédures utiles pour le fonctionnement du service en fonction des normes établies;
- Participer aux comités de direction de la Ville et autres comités lorsque sa présence est requise;
- Exercer un rôle d'expert-conseil auprès de la direction générale sur toutes questions concernant les travaux publics et l'ingénierie;
- Développer et implanter une saine gestion des ressources humaines par le biais de la reconnaissance et la valorisation des employés sous sa direction tout en permettant le développement du sentiment d'appartenance et de la réalisation des objectifs fixés.

2. Ingénierie

- Conseiller la direction générale et le conseil municipal en matière d'infrastructures, de gestion des actifs et de priorisation des investissements;
- Assurer la performance et la pérennité des infrastructures municipales en supervisant leur entretien, leur amélioration et leur modernisation;
- Orienter les grands investissements en infrastructures;
- Intégrer des pratiques innovantes dans la réalisation des projets d'ingénierie (résilience climatique, technologies, optimisation des ressources);
- Supporter l'équipe d'ingénierie dans la réalisation de leurs mandats;
- Assurer des processus d'appels d'offres exemplaires, transparents et performants.

Exigences du poste

- Détenir un baccalauréat en génie civil ou dans une discipline appropriée;
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Détenir l'expérience pertinente dans ce type de fonction ainsi que dans la gestion d'une équipe multidisciplinaire et syndiquée;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Assurer une grande disponibilité.

Aptitudes et qualités personnelles

- Vision stratégique, leadership mobilisateur, courage managérial;
- Forte habileté en gestion de personnel et financière;
- Forte capacité décisionnelle;
- Excellente capacité à travailler sous pression;
- Sens de l'organisation;
- Habileté relationnelle et de communication, rigueur, orienté(e) vers les résultats;
- Avoir une grande facilité à travailler dans un environnement politico-administratif;
- Orienté(e) vers l'approche service aux citoyens;
- Bonne connaissance des logiciels de la suite Microsoft Office.

Conditions de travail

- Poste cadre permanent;
- Salaire et avantages sociaux avantageux et compétitifs selon l'entente sur les conditions de travail des cadres (congés mobiles, REER collectif, assurances collectives, vacances, PAE, remboursement des frais de formation, etc.).

Tout personne désirant poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 14 août 2026 à midi**, à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Laurier
Division ressources humaines
« Directeur, directrice du Service des travaux publics et de l'ingénierie »
300, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier (Québec) J9L 1J9
Courriel : rh@villemontlaurier.qc.ca

La Ville de Mont-Laurier souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.